

TABLE DES MATIÈRES

HÉBERGEMENT	PAGE
Plan de pêche secteur lac Castor	1 et 2
Calendrier secteur lac Castor	3
Plan de pêche secteur Érablière; Lacs Dumont, Huguette, Deschênes	4
Calendrier secteur Érablière; Lacs Dumont, Huguette, Deschênes	5
Plan de pêche secteur lac Rimouski	6 à 14
Calendrier secteur lac Rimouski	15 à 17
Plan de pêche secteur lac Kedgwick et lac Sifroi	18
Calendrier secteur lac Kedgwick et lac Sifroi	19
Plan de pêche secteur lac Perdrix, Bellefontaine, John	20 et 21
Calendrier secteur lac Perdrix, bellefontaine, John	22

SECTEUR CASTOR

2026

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Castor 1	22 mai au 7 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	20 juin au 7 sept	Lac Canard	Attribution (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km
Castor 2	22 mai au 7 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	20 juin au 7 sept	Lac Canard	Attribution (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

SAUF POUR LE LAC CASTOR, PETIT CASTOR ET CANARD; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR ET LAC LA LOUTRE 3 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION DANS LE CHALET DU GARDIEN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30. EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

SECTEUR CASTOR

2026

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Castor 3	22 mai au 7 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	20 juin au 7 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km
Castor 4	22 mai au 7 sept.	Lac Castor	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Serpent*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,1 km
		Lac St-Jean*	Rotation 1jr/2	1	automobile	4,9 km
		Lac la Loutre	Attribution 48 hrs	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
	Lac petit Castor	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	automobile	3,6 km	
	20 juin au 7 sept	Lac Canard	Attribution 48 hrs (mouche seulement)	1 selon disponibilité	camionnette	6,1 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

SAUF POUR LE LAC CASTOR, PETIT CASTOR ET CANARD; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR ET LAC LA LOUTRE 3 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION DANS LE CHALET DU GARDIEN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30. EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

LACS	CASTOR	SAINT-JEAN
	SERPENT	

N.B. Chaque couleur vous indique le plan d'eau autorisé pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

MAI

JUIN

CHALETS	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
Castor 1	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	
Castor 2	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	
Castor 3	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	
Castor 4	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	

JUILLET

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V								
Castor 1	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue			
Castor 2	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Castor 3	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Castor 4	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue

AOUT

SEPTEMBRE

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	
Castor 1	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Castor 2	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Castor 3	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue
Castor 4	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue	Yellow	Green	Blue

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
Dumont	22 mai au 7 sept.	Lac Dumont	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Vert*	Rotation 1jr/2	2	automobile	5,9 km
		Lac Côté	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Lac Sifroi*	Attribution	2 selon disponibilité	automobile	12,2 km
		Lac Barrette	Attribution	1 selon disponibilité	camionnette	1,3 km
Deschênes	22 mai au 7 sept.	Lac Deschênes	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	2,8 km
		Lac Côté	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Lac Sifroi*	Attribution	2 selon disponibilité	automobile	9,1 km
		Lac Barrette	Attribution	1 selon disponibilité	camionnette	4 km
Huguette	22 mai au 7 sept.	Lac Huguette*	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Vert*	Rotation 0,5jr/2	2	automobile	6,3 km
		Lac Côté	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	6 km
		Lac Sifroi*	Attribution	2 selon disponibilité	automobile	12,6 km
		Lac Barrette	Attribution	1 selon disponibilité	camionnette	1,9 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC VERT; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION DANS VOTRE CHALET POUR COMMUNIQUER AVEC L'ACCUEIL POUR AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION OU TOUTES AUTRES DEMANDES.

A.M = TERMINE À MIDI P.M. COMMENCE À 13H

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30. EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

LACS	DUMONT	DESCHÊNES
	HUGUETTE	VERT

N.B. Chaque couleur vous indique le plan d'eau autorisé pour la pêche selon la date choisie et le chalet ré

MAI

JUIN

CHALETS	MAI														JUIN																										
	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	
Dumont																																									
Huguette																																									
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.	
Deschênes																																									
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.	

JUILLET

CHALETS	JUILLET																																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V									
Dumont																																								
Huguette																																								
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.
Deschênes																																								
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.

AOÛT

SEPTEMBRE

CHALETS	AOÛT																															SEPTEMBRE										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7				
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L				
Dumont																																										
Huguette																																										
		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.		A.M.
Deschênes																																										
		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.		P.M.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 1	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jrs/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN), RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALETS	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 2	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN), RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 3	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN), RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 4	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
	John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km	
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
Bellefontaine*		Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km	

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 5	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN), RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 6	22 mai 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC EPINETTE NOIRE ET LAC LABBE ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 7	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
	John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km	
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PECHER/JOUR. SAUF POUR LE LAC EPINETTE NOIRE ET LAC LABBE ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 8	22 mai au 7 septembre	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
RIMOUSKI 9	22 mai au 7 septembre.	Rimouski	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Blanc*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,5 km
		Bellefontaine*	Rotation 1jr/3	1 (jusqu'au 19 juin)	automobile	17 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	1	automobile	18,1 km
		Côté	Attribution	3 selon la disponibilité	automobile	19,7 km
		Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	8,2 km
		Épinette rouge	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	automobile	9,3 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	vus	13,3 km
		Labbé	Attribution	1 selon disponibilité (fermeture 15 juin)	vus	14,8 km
		John	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	11 km
	19 juin au 7 septembre	Épinette noire	Rotation 1jr/3	1	automobile	8,5 km
			Attribution	1 selon disponibilité	automobile	8,5 km
		Bellefontaine*	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	17 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC ÉPINETTE NOIRE ET LAC LABBÉ ; 5 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À L'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI À VOTRE ARRIVÉE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660. POSTE D'ACCUEIL DU LAC RIMOUSKI OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 À 20 HRS.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30.

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

LACS	BLANC	CARDONNIERE	RIMOUSKI
	BELLEFONTAINE	ÉPINETTE NOIRE	

N.B. Chaque couleur vous indique le plan d'eau autorisé pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

JUILLET

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	
Rimouski 1																																
Rimouski 2																																
Rimouski 3																																
Rimouski 4																																
Rimouski 5																																
Rimouski 6																																
Rimouski 7																																
Rimouski 8																																
Rimouski 9																																

CHALET	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
KEDGWICK 1	22 mai au 7 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	2	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 1jr/2	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 2	22 mai au 7 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	2	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 1jr/2	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
KEDGWICK 3	22 mai au 7 sept.	Grand Kedgwick	Tous les jours	2	automobile	0 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		Lac Sifroi*	Rotation 1jr/3	1	automobile	5,8 km
		Cardonnière*	Rotation 1jr/3	2	automobile	7,9 km
		Viel*	Rotation 1jr/3	2	vus	10,9 km
		à Poil	Attribution 1jr/2	1 selon disponibilité	camionnette ou 4x4	12,4 km
SIFROI	22 mai au 7 sept.	Lac Sifroi*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Gr Kedgwick	Tous les jours	1	camionnette	5,8 km
		Rivières autorisées **	Tous les jours (voir liste plus bas)	à gué	automobile	
		à Poil	Rotation 1jr/2	1	camionnette ou 4x4	7,7 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIERES AUTORISEES: RIVIERE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIERE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION DANS LE CHALET DU GARDIEN.

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30. EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIQUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

CHALETS	SAISON	LACS DE PÊCHE	PLAN DE PÊCHE	EMBARCATION	ACCÈS LACS	DISTANCE LAC
PERDRIX 1	22 mai au 7 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
			Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Claude	Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,3 km
		Cache	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km		
PERDRIX 2	22 mai au 7 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
			Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Claude	Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,3 km
		Cache	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km		
PERDRIX 3	22 mai au 7 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
			Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Étang Valendel	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Claude	Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,3 km
		Cache	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km		

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC CHARLOTTE QUOTA DE 3 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN.

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION À L'ENTRÉE DU SECTEUR PERDRIX.

PERDRIX 4	22 mai au 7 sept.	Perdrix*	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Daniel*	Rotation 1jr/2	1	VUS	3,1 km
			Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,1 km
		Échos	Attribution	3 selon disponibilité	automobile	21,8 km
		Claude	Attribution	1 selon disponibilité	VUS	3,3 km
		Cache	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	7,5 km
		Petits Étangs	Attribution	1 selon disponibilité	automobile	5,7 km
Petit Morin	Attribution	2 selon disponibilité .	automobile	9,7 km		
JOHN	22 mai au 7 sept.	John	Tous les jours	1	automobile	0 km
		Bellefontaine*	Tous les jours	1	automobile	1,8 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Charlotte	Attribution	1	VUS	12,6 km
BELLEFONTAINE	22 mai au 7 sept.	Bellefontaine*	Tous les jours	2	automobile	1 km
		Cardonnière	Tous les jours	1	automobile	14,2 km
		Rivières autorisées**	Tous les jours (voir liste plus bas)	À gué	automobile	
		Charlotte	Attribution	1 selon disponibilité	VUS	10,2 km

*DANS LES LACS AVEC ENSEMENCEMENT D'OMBLE DE FONTAINE, DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PÊCHE SUR CES PLANS D'EAU ET LA REMISE À L'EAU Y EST INTERDITE.

LA LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION EST DE 7 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR. SAUF POUR LE LAC CHARLOTTE QUOTA DE 3 TRUITES PAR PÊCHEUR/JOUR.

**LISTE DES RIVIÈRES AUTORISÉES: RIVIÈRE RIMOUSKI AVAL (RIMOUSKI EST) ET AMONT (RUISSEAU PLAT, TAMAHAGAN),RIVIÈRE HORTON, RUISSEAU BERRY, RUISSEAU PRICE, RUISSEAU MORIN, RUISSEAU RAYMOND ET MCLEAN

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER LES LACS EN ATTRIBUTION À VOTRE PLAN DE PÊCHE, VOUS ÊTES INVITÉ À VOUS RÉFÉRER À VOTRE GARDIEN DE SECTEUR SUR PLACE OU TÉLÉPHONER 48 HRS AVANT VOTRE SÉJOUR AU 418-735-2226 POSTE 5660 . UNE RADIO EST MISE À VOTRE DISPOSITION À L'ENTRÉE DU SECTEUR PERDRIX.

LAC DES ÉCHOS MODALITÉS SPÉCIALES POUR LE TOULADI. VOUS INFORMEZ À L'ACCUEIL

LE DÉBUT DE LA PÊCHE À VOTRE ARRIVÉE EST 17H00 ET SE TERMINE À 12H00 LE JOUR DE VOTRE DÉPART. VOUS DEVEZ LIBÉRER VOTRE CHALET POUR 13H30. EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT SUR LES RÉSERVES FAUNIOUES, IL EST OBLIGATOIRE DE DÉCLARER VOS CAPTURES QUOTIDIENNEMENT.

LE PLAN DE PÊCHE N'EST PAS GARANTIE TEL QUEL, DES MODIFICATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES SANS PRÉAVIS AVANT OU PENDANT LA SAISON.

SECTEUR PERDRIX/JOHN/BELLEFONTAINE

2026

LACS	PERDRIX	BELLEFONTAINE	
	JOHN	CARDONNIERE	DANIEL

N.B. Chaque couleur vous indique le plan d'eau autorisé pour la pêche selon la date choisie et le chalet réservé.

MAI

JUIN

CHALETS	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M
Perdrix 1																																								
Perdrix 2																																								
Perdrix 3																																								
Perdrix 4																																								
John																																								
Bellefontaine																																								

JUILLET

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V									
Perdrix 1																																								
Perdrix 2																																								
Perdrix 3																																								
Perdrix 4																																								
John																																								
Bellefontaine																																								

AOÛT

SEPTEMBRE

CHALETS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7		
	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L		
Perdrix 1																																								
Perdrix 2																																								
Perdrix 3																																								
Perdrix 4																																								
John																																								
Bellefontaine																																								